

Arrêté du 7 mai 2014 portant nomination à la commission dont l'avis conforme est requis pour la désignation des officiers de police judiciaire de la police nationale
NOR : JUSD1407309A

La garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre de l'intérieur,

Vu les articles 16, R.8 et suivants, et A.22 et suivants du code de procédure pénale ;

ARRÊTENT

Article 1

Sont reconduits dans leurs fonctions, en qualité de membres de la commission dont l'avis conforme est requis pour la désignation des officiers de police judiciaire de la police nationale :

Membre titulaire

- M. André HOUPERT, avocat général honoraire ;
- M. Bertrand CHAMOULAUD, commissaire de police, chef du service départemental de l'information générale du Val d'Oise ;
- M. Francis CHOUKROUN, contrôleur général de police, directeur de la direction interrégionale de la police judiciaire de Lyon ;
- M. Jacques VIDAL, commissaire divisionnaire, chef de la circonscription de Dieppe ;

Membre suppléant

- Mme Armelle BRIAND, vice-présidente chargée de l'instruction au tribunal de grande instance de Paris ;
- M. Vincent MONTRIEUX, maître des requêtes en service extraordinaire au Conseil d'Etat,
- M. Jean-Claude DUNAND, commissaire divisionnaire, directeur départemental de la sécurité de l'Ain ;
- M. Serge QUILICHINI, commissaire divisionnaire, chef du 2ème district à la direction de sécurité de proximité de l'agglomération parisienne à Paris ;

Article 2

Sont nommés membres de la commission dont l'avis conforme est requis pour la désignation des officiers de police judiciaire de la police nationale :

Membre titulaire

- M. Jean-Philippe FOUGEREAU, commissaire divisionnaire, directeur du service régional de police judiciaire de Reims, de la direction interrégionale de la police judiciaire de Strasbourg.

Article 3

Sont retirés de la liste des membres de la commission dont l'avis conforme est requis pour la désignation des officiers de police judiciaire de la police nationale :

- Mme Catherine THOMAS-CABANETTE, vice-procureure près le tribunal de grande instance de Lille ;
- M. Damien MARTINELLI, premier substitut à l'administration centrale du ministère de la justice, chef du bureau de la lutte contre la criminalité organisée, le terrorisme et le blanchiment ;
- M. Aurélien FROGER, commissaire de police, commissaire de police, chef adjoint au service de nuit du Val de Marne ;
- M. Bruno GALLOT, commissaire de police, chef des directions opérationnelles de la direction interrégionale de la police judiciaire de Rennes.

Article 4

La directrice des affaires criminelles et des grâces et le directeur général de la police nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 7 mai 2014.

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Pour la ministre et par délégation,
L'adjoint à la directrice des affaires criminelles
et des grâces,

Eric MATHAIS

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation,
Le directeur général de la police nationale,

Claude BALAND